



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 09/02/2021

Épisode neigeux : premières interdictions de circulation des poids-lourds en Bretagne

Depuis ce matin, 13 départements de la zone Ouest (Calvados, Côtes-d'Armor, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne et Sarthe) sont placés en vigilance orange « neige-verglas » par Météo-France.

En prévision des difficultés de circulation attendues, le préfet de zone a activé hier le Plan intempérie zone Ouest (PIZO) pour les départements concernés.

Ainsi, l'ensemble des acteurs intervenant sur les réseaux ont été mobilisés et le resteront jusqu'à la fin de la vigilance météo. Sur les 4235 km des réseaux routiers nationaux et autoroutiers de la zone de défense ouest, 280 engins d'intervention et 800 personnels sont positionnés pour effectuer les opérations de salage, balisage et raclage des axes. Tous les services de secours et de sécurité sont également engagés afin d'assurer la protection au plus près des usagers. Pour l'heure, aucun incident n'est à déplorer.

Les mesures d'interdiction de circulation des poids-lourds de plus de 7.5 tonnes ont été activés à 10h00 pour les principaux axes des départements bretons : RN12 entre Brest et la jonction avec la RN176, la RN164, la RN24 et la RN166. Par ailleurs, des zones de stockage des poids-lourds sont ouvertes.

Au fur et à mesure du déplacement de l'épisode neigeux vers l'est de la zone, ces mesures seront complétées pour le réseau national en milieu d'après-midi, des mesures analogues étant prises au niveau départemental par les préfets. Le PC zonal de circulation coordonne l'action de toutes les parties prenantes. L'épisode neigeux est attendu à son maximum en deuxième partie d'après-midi et sur une partie de la nuit.

Le préfet de la zone de défense Ouest recommande aux usagers de la route de limiter autant que possible leurs déplacements aujourd'hui et de prévoir un retour à domicile plus tôt dans l'après-midi, avant l'arrivée des chutes de neige les plus importantes. En tout état de cause, il convient d'adopter une conduite prudente et de respecter les consignes et les restrictions de circulation édictées par les autorités.

Tenez-vous informés en suivant www.meteo.fr et www.bison-fute.gouv.fr

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**